

Juillet 2020



## Le Petit Dromadaire N°262



➤ Communiqué de la Mairie de Drom

### Sommaire :

- Fermeture mairie
- Carrière Guinet Derriaz
- COVI 19 –masques
- Réunions associations
- Tor de l'Ain
- Jardin collectif
- Tour de l'Ain
- Vélo
- Vendredis du Revermont
- Dates à retenir
- Recensement des bornes cadastrales
- Frelon asiatique



### Comités consultatifs

Travaux et projets

Animation, culture et patrimoine

Action sociale

Environnement et cadre de vie

**ENGAGEZ VOUS !**

### Fermeture mairie pour congés

En Août, la mairie sera fermée du **4 août au 21 août** en raison des congés annuels.

Pour toute demande, il conviendra de contacter la mairie au **04 74 30 67 48** ou par mail : [drom@mairie-drom.fr](mailto:drom@mairie-drom.fr)

### Carrière Guinet Derriaz

L'arrêté préfectoral autorisant la S.A.S GUINET-DERRIAZ Carrières à exploiter une carrière à DROM a été pris le **7 juillet 2020**.

Les **demandes de la commune** concernant la limitation du nombre de camions à 10 par jour maximum, la mise en place d'un sens de circulation afin que les camions ne se croisent pas, ont été prises en compte.

La production annuelle est valorisée comme suit :

Production annuelle totale : 43 400 t, dont :

- Pierre de taille : 3 250 m<sup>3</sup> soit 8 700 t
- Enrochement : 12 200 t
- Granulats : 22 500 t

L'établissement fonctionnera du lundi au vendredi, hors samedis, dimanches et jours fériés, de 7 h 00 à 18 h 00.

L'évacuation des matériaux ne pourra pas se faire sur les périodes suivantes:

- les trois dernières semaines du mois d'août,
- les deux dernières semaines du mois de décembre,
- la première semaine de janvier,
- le mercredi.

Le nombre de jours annuel d'évacuation des matériaux est limité à 175.

La commune vous informera du début de l'exploitation.

## Covid 19 - Port du masque obligatoire

### #TousMobilisés

Afin de limiter les risques d'une reprise de l'épidémie, le port du masque grand public est rendu obligatoire dans tous les lieux clos, en complément des gestes barrières, à compter du 20 juillet.

### Protégeons-nous, portons tous des masques



**L'interdiction des rassemblements de plus de dix personnes** sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public imposée par l'état d'urgence sanitaire **reste en vigueur**. Les manifestations sont soumises à l'obligation d'une déclaration préalable et peuvent être à nouveau autorisées. Les participants ne doivent pas être plus de 5 000 et doivent respecter les règles sanitaires (distanciation physique d'au moins un mètre entre les personnes, port du masque systématique lorsque le respect de cette distance n'est pas garanti, gestes barrières).

Aucun événement réunissant plus de 5 000 personnes n'est autorisé jusqu'au 31 août 2020.

**INFORMATION CORONAVIRUS** **COVID-19**

## PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
- Eviter de se toucher le visage
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus) 0 800 130 000 (appel gratuit)

## Réunions associatives

L'utilisation de la salle de réunion ne permet pas de respecter les règles de distanciation requises.

La commune propose donc aux associations de se réunir dans la **salle polyvalente**.

Un distributeur de gel hydroalcoolique est installé à l'entrée de la salle.

La **responsabilité** relative au respect des gestes barrières et au port du masque incombe à **l'organisateur**.

Les tables sont installées de manière à respecter les règles de distanciation et il est conseillé de ne pas dépasser **14 personnes**.

Réservation en mairie aux horaires d'ouverture.

## Tour de l'Ain

La 32<sup>ème</sup> édition du Tour de l'Ain se tiendra du vendredi 7 au dimanche 9 août 2020.

Notre commune sera traversée lors de la 1<sup>ère</sup> étape le **vendredi 7 août de 13 H 30 à 14H 30 : arrivée par la RD81**, Route des fours à chaux, rue du Port Fleury, Rue de Fruitière, Route du tunnel puis sortie direction Ramasse.

La caravane est annoncée vers 13 H 30.

Des **signaleurs** seront installés **à chaque intersection** pendant la durée de la course.

Nous invitons les habitants et les associations à réaliser des **décorations** pour l'accueil de cet événement. Des drapeaux seront disponibles en mairie.

Vous pouvez retrouver toutes les infos sur :

<https://www.tourdelain.com/>



## Vélo et Code de la route

Il nous a été signalé des **pratiques dangereuses d'enfants** circulant **à vélo** de manière désordonnée sur la voie publique.

Ces pratiques consistant à faire des **acrobaties à vélo** sur la **voie publique** présentent des risques pour les enfants eux-mêmes mais aussi pour les personnes et les biens.



Il est rappelé que le **Code de la Route** doit être respecté par **tous les usagers** de la voie publique.

## Vendredis du Revermont 24 juillet

Les vendredis du Revermont s'arrêteront à Drom le **vendredi 24 juillet**.

Le concert se tiendra sur la **place à 20 H 30 avec le groupe « Malinga »**.



Un plan de prévention spécifique permettant d'appliquer les consignes sanitaires préconisées par le gouvernement sera mis en place. Les **masques** seront **obligatoires** et le respect des gestes barrières sera imposé. Le nombre de spectateurs sera limité.

Il est conseillé à chacun de venir avec son **fauteuil pliant**.

Dès 17 H, la **circulation sera fermée devant la place** : rue du Canal au niveau du bout du préau, rue de la Paix au niveau de l'église et rue Hector Caillat à l'intersection avec la rue de la Paix.

Les **commerces ambulants** s'installeront dans **l'impasse de l'alambic**.



## Dates à retenir

- **La Bisou** : dimanche 6 septembre
- **Le Tour de France** (au Col de France) : le vendredi 18 septembre
- **La Jasseronnai'se trail** : le samedi 3 octobre
- **Les rencontres photographiques « nature en Revermont »** : les 10 et 11 octobre

## Recensement des bornes cadastrales

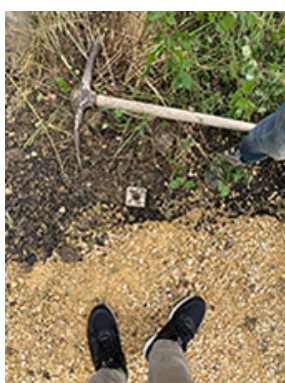
L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) sollicite votre aide pour relayer une campagne inédite **d'inventaire collaboratif des bornes cadastrales**, lancée jusqu'en septembre 2020, dans le **département de l'Ain (01)**.

### Qu'est-ce qu'une borne cadastrale ?

Repères géographiques indispensables pour **matérialiser les limites de propriété**, les bornes cadastrales sont des points de calage nécessaires pour **améliorer la précision du cadastre**. Datant de plusieurs siècles pour certaines, elles représentent aussi un **patrimoine précieux à préserver**.

### Quels sont les différents types de bornes ?

À l'origine, les bornes étaient constituées essentiellement de **Pierre**. On en trouve aussi en béton, en métal ou en plastique. Certaines sont composées de plusieurs matériaux, avec par exemple une tête en résine de béton et un ancrage métallique.



### Pourquoi recenser des bornes cadastrales dans le département 01?

En milieu rural il est fréquent que ces bornes soient malencontreusement déplacées, enfouies ou cassées, victimes de travaux agricoles ou d'entretien de la voirie. L'IGN a aujourd'hui besoin de recenser les bornes cadastrales pour **améliorer l'exactitude géométrique du plan cadastral et garantir la continuité et la cohérence avec les images aériennes du territoire** au bénéfice de nombreux usages tels que l'aménagement du territoire ou la prévention des risques (inondation, érosion du littoral, etc.).

Ce travail d'envergure, qui consiste à **identifier les positions précises des bornes**, requiert une connaissance fine du terrain.

### Qui peut nous aider ?

Elus locaux, propriétaires terriens, exploitants agricoles, forestiers, randonneurs, promeneurs, citoyens... **TOUT LE MONDE peut contribuer** à cette campagne collaborative grâce à **ALEA**, une application IGN gratuite et simple d'utilisation qui permet, en trois clics, de localiser ces bornes en les photographiant.

### Comment participer ?

Pour signaler la position des bornes, c'est très simple ! Téléchargez sur votre smartphone l'application ALÉA disponible gratuitement sur [Google Play](#) et l'[App Store](#). **Veillez à activer la fonction localisation de votre téléphone et à autoriser l'accès aux images, puis sélectionnez ensuite Bornes**. Trois clics suffisent pour effectuer un signalement !



## Frelon asiatique

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire régional. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité<sup>1</sup> et la santé des abeilles<sup>2</sup>.

### Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS<sup>3</sup>, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés :

**Les nids primaires** : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,

**Les nids secondaires** : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

### Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement soit :

Sur la plateforme de signalement en ligne : [frelonsasiatiques.fr](http://frelonsasiatiques.fr)

En téléchargeant l'application mobile

« Frelon Asiatique »

### 2019 : Une baisse du nombre de nid découverts

Sur l'ensemble de la région Auvergne Rhône-Alpes, le nombre de nids observés en 2019 est de 786 contre 1855 en 2018.

Dans l'Ain, 33 nids découverts en 2019 contre 31 en 2018

Les conditions climatiques de l'année semblent avoir été défavorables au prédateur. Malgré tout, le frelon asiatique continue sa progression.

**LE FRELON ASIATIQUE**

ABDOMEN NOIR AVEC  
LARGE BANDE ORANGÉE

EXTRÉMITÉ DES  
PATTES JAUNE

THORAX NOIR

TÊTE NOIRE

NID PRIMAIRE

NID SECONDAIRE

**SIGNEZ SA PRESENCE !**